

EC5 préparation aux épreuves écrites et orales

Infos pratiques

- > ECTS : 9,0
- > Nombre d'heures : 54,0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement dixième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

L'entraînement méthodologique aux épreuves du concours se divise au second semestre en trois catégories de séances :

- Entraînement à la dissertation générale
- Entraînement au commentaire de documents
- Entraînement aux épreuves orales

Le cours demande un travail personnel important aux étudiants. Pour les épreuves écrites, il est conçu de manière intensive sous forme de devoirs blancs répartis tout au long du semestre, pour moitié à la maison et pour moitié sur table. Chaque sujet proposé donne lieu à une séance de correction au cours de laquelle sont rendues les copies annotées individuellement.

La préparation aux épreuves orales prend la forme de séances menées par des professionnels de la conservation du patrimoine (conservateurs, attachés de conservation) et des universitaires au cours desquelles sont proposés conseils et entraînements en groupe ou individuels.

Le programme détaillé (intervenant, thème, date et lieu) est fourni sur le site web dédié à la préparation en début de semestre.

Objectifs

Entraînements en condition de concours aux épreuves écrites (dissertation générale et commentaire de documents) et orales (épreuves de spécialité, entretien avec le jury).

Évaluation

Session 1: La note finale correspond à la moyenne générale des notes obtenues à l'écrit et l'oral pendant le semestre.

La note de l'entraînement aux épreuves écrites compte pour 70% de la note totale. Elle est la moyenne des notes de dissertations (35%) et de commentaires (35%) réalisés pendant le semestre.

La note de l'entraînement aux épreuves orales est obtenue par une épreuve de mise en situation de concours, et compte pour 30% de la note finale.

Session 2 : examen sur table en 2h (commentaire de documents, mobiliers, sites) ou oral (30mn).

Pas d'examen dérogatoire.

Compétences visées

Une compétence disciplinaire : enrichir et approfondir ses connaissances et ses capacités de réflexion dans les champs des concours du patrimoine.

Une compétence méthodologique : se familiariser avec les épreuves de concours dans le domaine du patrimoine

Bibliographie

Une bibliographie spécifique, mise en ligne, est fournie si nécessaire lors des corrigés.

Ressources pédagogiques

Documents déposés sur le site de la formation si nécessaire